



Région académique  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



## Demande d'observation par le professeur ressource TSA (second degré)

Nom, prénom de l'élève :  Né le :

Établissement :  Niveau de classe :

Nom du demandeur :  Fonction :

Date de la demande :

*Merci de répondre à ces questions qui me permettront de préparer mon observation et de faire le lien avec les partenaires si nécessaire.*

### *Parcours de l'élève :*

L'élève a-t-il un dossier MDPH?  Oui  Non AESH?  Oui  Non (heures : )

L'élève a-t-il été vu par le psychologue de l'éducation nationale?  Oui  Non

Si oui lequel?

L'élève a-t-il été vu par le médecin scolaire ?  Oui  Non Si oui lequel?

L'élève a-t-il été maintenu ?  Oui  Non (classe du maintien : ) PPRE :  Oui  Non

L'élève est-il accompagné par un suivi extérieur CMP / CMPP / SESSAD/ libéral

### *Points d'appui de l'élève :*

**Zones de difficultés de l'élève** : Possibilité de cocher une ou plusieurs réponses.

Comportements et attitudes

Difficultés motrices

Troubles du langage oral

Trouble sensoriel (vue/audition)

Troubles du langage écrit

Autre :

Troubles de l'attention

**Attentes de la demande d'observation** :

Première observation car la situation de l'élève pose la question d'un PPS à l'équipe.

Préparation d'une réunion (équipe éducative ou ESS)

Aide au projet d'orientation (ULIS, IME...)

Aide à la mise en place des aménagements pédagogiques prévus dans le PPS

Autre :

**Renseignements complémentaires** :

**Contact Professeur ressource TSA** : Audrey FEBVRE tel : 06 16 91 49 05  
[ce.referent-autisme.dsden39@ac-besancon.fr](mailto:ce.referent-autisme.dsden39@ac-besancon.fr)

Cette fiche est à remplir pour toute demande de visite concernant la mise en place du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) d'un élève ayant un dossier à la MDPH. Elle concerne également les élèves pour lesquels l'équipe est dans la construction d'un nouveau dossier MDPH avec PPS.

Le rôle du professeur ressource TSA est d'apporter un éclairage d'enseignant spécialisé pour permettre :

- D'informer les enseignants sur les conséquences du trouble de l'enfant sur les apprentissages.
- D'accompagner les enseignants dans la mise en place d'aménagements pédagogiques ou de stratégies spécifiques.
- De clarifier avec l'enseignant les missions de l'AESH et d'aider à la mise en place du matériel spécifique (emploi du temps, outils de communication, ordinateur...)
- D'accompagner l'équipe dans la construction d'un nouveau projet (équipe éducative, aide pour remplir le GEVA-SCO,...)